

Délibérations du 21.05.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier et à la délibération du CA du 26 février 2021.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **21 mai 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Isabelle BOEHM

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Natacha MABRU, *Sandrine AMARÉ a rejoint la séance en cours.*

Usagers/ères : CHARLES Ninon, *BAYOU Eliès, LACHENAL Jean-Baptiste et BISACCIA Thomas ont quitté la séance en cours.*

Représenté.es : Jean-Yves AUTHIER, Vincent DI ROCCO, Matéo CHICHET, Loréna ROUGERIE, *Samuel BAUDRY et Erica DUMONT représentés en fin de séance.*

Invité.es : Stéphanie THOMAS, Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Marie SANTINI, Pierre-Yves STEUNOU, Pierre-Loïc DUPONT, Julia BONACCORSI, Selin ALTINTAS, Carole FOURNEL, Sandrine VINCENT, Ghislaine FERNANDEZ, Clotilde CASTAGNE-VEZIES, Emmanuelle GROSJEAN, Adrien BASCOULERGUE, Catherine LEROUX, Véronique RIVIERE, Philippe POLOME

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

INFORMATIONS ET ECHANGES				
01.01 - Actualités de l'établissement <u>Appel à projets Campus connectés</u> Nous sommes lauréats pour les deux projets de Campus connectés déposés en janvier dernier : Campus de Tarare (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien) et Campus de Belleville-sur-Saône (Communauté de communes de Saône Beaujolais). La chargée de Mission, Florence Bonifay, travaille avec les services à la définition des accompagnements que nous pouvons offrir à ces étudiant.es inscrit.es pour des formations à distance dans d'autres écoles ou universités. Marie-Karine LHOMME informe les membres de la CFVU que les 2 projets de campus connectés travaillés en partenariat avec les 2 communautés de Tarare et Belleville ont été retenus. Ceci représente une grande satisfaction pour notre établissement. Le travail avec les services et les partenaires pour une mise en œuvre à la rentrée prochaine doit se poursuivre.				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

Nouvelle application relative aux relevés de notes

Jusqu'à présent, lors de l'officialisation des résultats via Apogée par les gestionnaires de scolarité, l'étudiant.e recevait l'information par mail pour consulter son relevé de notes. Désormais, l'étudiant.e pourra avoir accès à son relevé de notes de l'année et des années précédentes via une nouvelle application développée par la DSI. Cette application sera disponible dès fin mai et accessible à l'ensemble des étudiant.es de l'Université Lyon 2. Cependant, l'étudiant.e recevra toujours un mail automatique lui notifiant que son relevé de notes est disponible.

Dysfonctionnement informatique

- Impact sur la plateforme eCandidat du fait de la surcharge de connexion due à la clôture des candidatures. Les dates de fin de campagne ont été repoussées de 24, 48 et 72 heures afin d'étaler la charge dans la semaine. Afin de pallier ces dysfonctionnements, de nouveaux serveurs ont été ajoutés, afin de permettre le dépôt des pièces demandées dans le cadre des dossiers de candidatures. Pour rappel, le SVA démarre à partir de la date de dépôt du dossier de candidature. La commission pédagogique dispose donc de deux mois pour répondre aux candidat.es à partir de cette date. Difficulté soulevée sur le fait que certaines commissions pédagogiques ne disposent pas de l'ensemble des dossiers complets et les étudiant séparément. Il est rappelé que la commission pédagogique doit statuer sur l'ensemble des dossiers. En effet, si une seule campagne de candidature a été demandée, une seule commission pédagogique doit avoir lieu. Les avis ne doivent pas être envoyés aux candidat.es en milieu de campagne d'admission ou au fil de l'eau. Les dossiers doivent être examinés avec l'ensemble des dossiers reçus, d'où l'importance de la durée de la campagne qui doit permettre de laisser du temps aux services administratifs et à la commission pédagogique d'étudier les dossiers.

- Instabilité des applications Lyon 2

Lundi matin et mercredi les applications de l'Université ont connu de grosses difficultés d'accès. Le problème n'est pas lié à la surcharge Moodle qui a été anticipée, mais à un problème de pare-feu mis en place par les prestataires extérieurs, ce qui a affecté plusieurs examens. Les composantes et les enseignant.es responsables ont été prévenu.es et ont reprogrammé les examens impactés.

L'obligation légale de prévenir les étudiant.es 15 jours avant l'examen ne tient pas dans le cas d'une reprogrammation due à un dysfonctionnement technique.

02.01 – Bilan enquête collections volet étudiant – SCD

Présentation par Marie SANTINI, responsable de la mission enquête au sein du Service Commun de Documentation, de l'enquête réalisée fin 2019 en collaboration avec le SESAP, relative aux collections imprimées et numériques des bibliothèques et sur le rapport des étudiant.es à ces collections.

Cette enquête s'inscrit dans un contexte de fort développement des collections numériques dans les bibliothèques ces dernières années qui

viennent soit en remplacement, soit en complément des collections imprimées.

La population cible était les étudiant.es ayant un double accès, à la fois aux collections numériques et aux collections imprimées des bibliothèques, soit plus de 21 000 étudiant.es sur l'année 2019-2020. Sur proposition du SESAP, un échantillon représentatif a été sondé, soit plus de 3 000 étudiant.es invité.es à répondre à un questionnaire en ligne élaboré avec l'interface Lime Survey. Taux de réponse de plus de 60%. Rapport de synthèse disponible sur le site de la BU, dans la rubrique « mieux vous accueillir ».

Usage des collections

82% des répondant.es utilisent à la fois la documentation des BU (imprimée et/ou numérique). 62% étudiant.es qui fréquentent les BU empruntent des documents. 69% des répondant.es déclarent utiliser la documentation numérique des BU Lyon 2. 42% des répondant.es utilisent à la fois les ressources imprimées et les ressources numériques.

Le livre imprimé est préféré au livre numérique. Cependant, la presse numérique est plus appréciée que la presse imprimée. Pas de préférence concernant les articles et publications scientifiques.

Motivations et freins

Les étudiant.es choisissent un document, numérique ou imprimé, dans les BU de Lyon 2 à hauteur de 88% pour préparer un travail à rendre, 47% parce que le sujet les intéresse personnellement, 36 % sur la demande d'un.e enseignant.e, à 4% parce que le livre est mis en valeur ou recommandé par la BU (faible impact sur le choix des étudiant.es).

Le choix d'un document est d'abord motivé par le travail universitaire.

Intérêt de l'enquête également porté sur les raisons pour lesquelles certain.es étudiant.es n'utilisent pas du tout la documentation. La réponse majoritaire a été le fait de déclarer qu'ils.elles n'en avaient pas besoin. Une étude complémentaire sera faite sur cette absence de besoin déclarée.

Des collections satisfaisantes

65% des répondant.es évaluent leur satisfaction entre 8 et 10/10. 87% sont satisfait.es des livres imprimés et 74% de la documentation numérique.

Il est souhaité par les étudiant.es la mise en place de plus d'exemplaires pour les livres demandés par les enseignant.es (forte pression documentaire pour les étudiant.es en licence plus nombreux.ses), que les bibliographies de cours intègrent des liens directs vers les documents des bibliothèques (facilite l'accès à la documentation), de retourner les documents empruntés dans la bibliothèque de leur choix entre Bron et Chevreaux (nécessite une logistique et des moyens), un espace de lecture plaisir (romans, BD, mangas, etc.).

6 portraits d'étudiant.es

L'enquête a permis d'identifier 6 profils d'étudiant.es autour des 3 modes d'utilisation des bibliothèques :

- Les étudiant.es qui fréquentent les BU, empruntent des documents et consultent la documentation numérique (42%)

- Les étudiant.es qui fréquentent les BU et consultent la documentation numérique (13%)
- Les étudiant.es qui fréquentent les BU et empruntent des documents (13%)
- Les étudiant.es qui fréquentent les BU (12%)
- Les étudiant.es qui ont un usage de la documentation numérique (4%)
- Les étudiant.es « fantômes » (6%)

Une enquête similaire devait débiter début mars 2020 auprès des enseignant.es-chercheurs.ses. Suite au confinement, cette enquête a été reportée d'un an et a été diffusée de fin mars à mi-avril 2021. Analyse des résultats en cours.

Actuellement la BU Chevreul ferme à 19h, l'une des rares bibliothèques universitaires lyonnaises à avoir immédiatement décalé ses horaires d'ouverture en lien avec le couvre-feu. Cependant, il ne va pas être possible de suivre le nouveau décalage du couvre-feu porté à 21h car cela nécessite une réorganisation importante du service et il est constaté une chute de la fréquentation des BU après la période des examens.

03.01 – Résultats enquête conditions de vie étudiante – SESAP

Présentation par Pierre Loïc DUPONT des premiers résultats de l'enquête relative aux conditions de vie étudiantes, lancée auprès des étudiant.es en mars 2021.

Différents thèmes abordés

- Mesures sanitaires liées à la covid-19
- Situation universitaire et perspectives
- Vie culturelle et sociale
- Logement
- Financement des études
- Activités quotidiennes (transport, emploi du temps, alimentation)
- Santé
- Discrimination

Les résultats présentés sont issus de l'enquête sur les Conditions de Vie des Etudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2. La mise en œuvre du questionnaire a été assurée par le SESAP via la plateforme en ligne Lime Survey. Le questionnaire a été diffusé entre le 02 mars et le 31 mars 2021 auprès de l'ensemble des étudiant.es issus de la Formation Initiale, inscrit.es en Licence ou Master, présent.es sur site en début d'année universitaire (20 886 étudiant.es). Le questionnaire durait environ 30 minutes. 11 158 étudiant.es ont démarré le questionnaire et 7 624 ont validé leurs réponses, soit un taux de réponse de 36,5%.

Les objectifs étaient de mesurer les évolutions depuis l'enquête conduite en 2015 avec une adaptation au vu de la crise sanitaire, de recueillir des informations sur l'adaptation des étudiant.es dans le contexte actuel, d'identifier et quantifier les difficultés liées aux conditions de vie et leurs impacts sur leur parcours et leur réussite.

Caractéristiques socio-démographiques

73% de femmes ont répondu à l'enquête, contre 27% d'hommes, représentatif du taux du genre des étudiant.es inscrit.es à Lyon 2. Léger redressement effectué sur l'âge, la composante et le baccalauréat. Données relativement égales concernant les tranches d'âge.

Situation universitaire et mesures sanitaires liées à la COVID-19

2 étudiant.es sur 5 ont mal vécu le fait de devoir suivre les enseignements à distance en raison de la situation sanitaire.

Le nombre d'heures de cours n'a pas changé au cours du 2^{ème} confinement. Néanmoins, la majorité des étudiant.es déclare que la charge de travail personnel a augmenté. La principale difficulté rencontrée lors du 2^{ème} confinement a été la motivation pour étudier (3 étudiant.es concerné.es sur 4, soit 75%).

24% des étudiant.es, soit 1 étudiant.e sur 4 a déménagé à cause du 2^{ème} confinement. Deux tiers d'entre eux/elles sont retourné.es chez leurs parents, leur famille proche.

Le contexte sanitaire a modifié les projets professionnels de plus d'un tiers des étudiant.es interrogé.es. La plupart de ceux-ci envisagent de poursuivre ou compléter leur formation.

Situation universitaire et perspective

La majorité des étudiant.es ne s'est pas déplacée entre les deux principaux campus (PDA et BDR) depuis le début de cette année universitaire (82%).

Les principales raisons lors de l'inscription dans une formation : 76% par intérêt pour la discipline, 42% pour les perspectives de poursuite d'études, 41% pour les perspectives professionnelles.

Épanouissement dans leur formation : 82% tant au niveau professionnel qu'au niveau personnel.

84% ne pratiquent pas d'activité associative.

Logement

Lieu de résidence en début d'année universitaire, le lieu de résidence était en location pour 53% et au domicile parental pour 29% des étudiant.es. Pour 58% des étudiant.es vivant.es en dehors du domicile parental, le logement fut difficile à trouver en 2020-2021.

Financement des études

Pour l'année universitaire 2020-2021, 65% bénéficient d'aide familiale (environ 300€ en Octobre 2020, hors aides matérielles), 54% bénéficient d'une aide publique (bourse, allocations, logement / bourse sur critères sociaux : environ 170€ en Octobre 2020 / APL : environ 150€ en Octobre 2020), 31% exercent une activité rémunérée (environ 400€ en Octobre 2020).

26% des étudiant.es occupent un ou plusieurs emplois actuellement (Mars 2021), environ 14 heures par semaine.

En cas de difficulté financière, 71% peuvent compter sur leur famille, 12% peuvent compter sur les services de l'Université.

Les activités quotidiennes - Transport

Impact de la crise sanitaire sur les transports. Pour aller de leur domicile au campus universitaire, 52% des étudiant.es utilisent le tram, 32% le bus, 32% le métro, 32% la marche à pied.

Le temps de trajet domicile / université est d'environ 35 minutes. 1 étudiant sur 8 met plus d'une heure.

Les activités quotidiennes - Restauration

Depuis le début de la rentrée universitaire, hors période de confinement, par faute d'argent ou faute de temps ou d'autres moyens, 41% des étudiant.es se sont trouvés dans une situation où ils/elles mangeaient presque toujours la même chose, 31% ont déjà dû sauter un repas depuis le début de l'année universitaire.

Santé

Évaluation de son état de santé physique : mauvais ou très mauvais à 16% (dégradation par rapport à 2015).

Évaluation de son état de santé psychique : mauvais ou très mauvais à 38% (dégradation par rapport à 2015).

La moyenne du nombre d'heures de sommeil la semaine (du lundi au vendredi) est de 7 heures.

24% ont renoncé à des soins dont 42% pour des raisons financières.

25% consomment de l'alcool au moins une fois par semaine.

Le rapport final, avec des analyses qualitatives, sera présenté ultérieurement.

On peut noter une dégradation des conditions de vie dues à la crise sanitaire (le logement est plus difficile d'accès, un déménagement forcé en cours d'année), l'accès à l'enseignement à distance (des difficultés d'organisation et de motivation, une augmentation de la charge du travail personnel), dégradation de l'état de santé physique et psychique.

Il serait intéressant de connaître les profils des non-répondant.es et de croiser les conditions matérielles et l'état psychologique des répondant.es. Certains de ces points seront décrits dans le rapport final.

Possibilité pour les composantes de demander ponctuellement une étude auprès du SESAP, en fonction des moyens humains dont dispose le service.

05.01 - Calendrier des IA Web

Présentation par Valérie DESPRAT, responsable du service des études (DFVE), des calendriers des inscriptions administratives 2021-2022.

Deux calendriers distincts pour la rentrée 2021 pour plus de clarté : un calendrier regroupant la formation initiale et un calendrier spécifique FC.

Ajout des HDR qui sont soumis aux inscriptions administratives par le Web avec une clôture plus tardive au 17 mai 2022. Passé le 31 mai, il n'est plus possible de payer la CVEC.

Ouverture de la plateforme le 5 juillet 2021. Pas de grands changements.

Pour rappel, l'année universitaire s'étend du 1^{er} septembre 2021 au 30 septembre 2022. La plateforme des IA Web sera fermée du 21 juillet au 23 août 2020.

04.01 – Modules transversaux des Pôles de Spécialité

Présentation par la Vice-Présidente sciences et société, Julia BONACCORSI, des MOTIFs (Modules Transverses, Innovants de Formation – Master / Doctorat). Nouveau dispositif ayant des implications dans la construction de l'offre de formation au niveau master principalement. Mise en place pour la rentrée 2022 dans le cadre de l'accréditation pour les niveaux concernés qui sont le Master et le Doctorat.

Principes

Il s'agit de modules de formation pluridisciplinaires par et à la recherche (étudiant.es en master et étudiant.es en formation doctorale), de proposer un déclioisonnement entre les filières (pluridisciplinarité des étudiant.es participant.es et diversité des mentions et parcours) et d'associer les 8 pôles de spécialité de l'établissement et les 2 chaires partenariales. Cela représente 500 heures en supplément des dotations des formations. Chaque pôle et chaire dispose ainsi d'une enveloppe de 50 HTD. Le volume horaire du MOTIFs représente 25h à 35h pour l'étudiant (ce volume horaire pourra intégrer le temps de travail en autonomie).

Formats pédagogiques et validation

Les effectifs dépendent du format pédagogique du MOTIF :

- Atelier : effectif restreint de 25 à 30 étudiant.es
- Séminaire (TD, masterclasses, etc.) : effectif d'environ 40 étudiant.es
- Conférence : effectif de 60 à 250 étudiant.es

La validation donnerait lieu à 3 ou 5 ECTS (en cours d'arbitrage) et reposerait sur l'assiduité et sur une autoévaluation des compétences acquises effectuée dans le master d'inscription de l'étudiant.e. Les doctorant.es recevront une attestation reconnue dans le cadre de la formation doctorale.

Organisation et calendrier

Préparation des maquettes :

- Les parcours de Masters volontaires intègrent dans leur maquette une UE comprenant la liste des MOTIFs (options) ;
- Pas de sélection des étudiant.es mais des places limitées pour un même parcours ;
- Les étudiant.es qui ne sont pas accueillis dans les MOTIFs valident l'UE dans d'autres dispositifs : séminaire du laboratoire de recherche, école d'été, etc.

Un cadrage plus précis sera envoyé aux responsables de mentions et de parcours.

Le calendrier :

- Des semaines intensives seront prévues dans le calendrier Lyon 2 au premier semestre (étudiant.es entrant.es en master) ;

- La dernière semaine de janvier serait banalisée ; - Un cycle en cours du soir ou samedi matin ; - Une autre modalité hors calendrier comme dans le cas d'une école d'été. L'objectif est de proposer une spécialisation professionnelle et une ouverture aux étudiant.es. La discussion porte sur le calendrier contraint de construction des maquettes. La communication autour des pôles, encore assez réduite, est en cours de stabilisation. Renforcement des liens interdisciplinaires (solicitation de l'ensemble de la communauté universitaire). Mise en place d'un catalogue de modules par les coordinateurs des pôles qui sera proposé aux responsables de parcours. Liens avec l'Université tout âge (UTA) difficiles à mettre en place mais possibilité de les intégrer dans les grandes conférences.				
ADOPTIONS				
Présentation du budget participatif étudiant et règlement	Pour	Contre	Abst	NPPAV
06.01 - Présentation du budget participatif étudiant et règlement Présentation par Carole FOURNEL, responsable du service Vie étudiante, de la relance du budget participatif étudiant. Premier budget participatif étudiant lancé en 2019-2020. Il s'agissait du premier budget participatif étudiant (BPE) de l'Académie de Lyon. Bilan du premier budget participatif étudiant (2019-2020) : - 89 projets déposés - 21 projets éligibles - 817 participant.es au vote Exemples de certains projets financés par le budget participatif étudiant : - Des tables de pique-nique devant la MDE ; - Des distributeurs de préservatifs et de protections périodiques ; - Des bac à compost ; - Des formations premiers secours et santé mentale. <u>Cadrage du règlement du Budget Participatif Etudiant 2</u> Les objectifs sont d'améliorer l'appropriation du campus par les étudiant.es en les rendant acteurs/trices de l'aménagement du campus qu'ils/elles pratiquent, et de s'assurer que les projets d'aménagement et d'animation du campus répondent aux besoins des usager.es. L'enveloppe dédiée aux nouveaux projets est de 30 000 euros et de 10 000 euros pour poursuivre les actions du BPE 1, dont le retour des étudiant.es est positif. <u>Calendrier</u> - Phase de dépôt des projets : entre le 6 septembre et 15 octobre 2021				

- Phase d'analyse des projets : entre le 18 octobre et 1^{er} décembre 2021 - Phase de vote des projets : entre le 2 et 17 décembre 2021 - Résultats : janvier 2022 - Réalisation prévisionnelle des projets : entre janvier et septembre 2022 (en fonction de la nature et des besoins d'études ou marchés). <u>Règlement du budget participatif</u> Les étudiant.es peuvent soumettre des propositions de projets qui seront ouvertes au vote des étudiant.es de l'Université inscrit.es en 2021-2022. Différentes étapes des projets : - Etude de recevabilité : assurée par l'équipe de la vie étudiante ; - Etude de faisabilité (technique et juridique) ; - Estimation financière (coût du projet). <u>Critères de recevabilité</u> - Bénéficier au plus grand nombre d'étudiant.es ; - Proposer un projet ou idée de projet ; - Ne pas dépasser 15 000 € ; - Etre en conformité aux règles et règlement en vigueur ; - Projets d'investissement et/ou de fonctionnement (précision de l'impact du fonctionnement) ; - Ne pas être en contradiction avec des projets déjà prévus ; - Compétences Université et thématiques CVEC (santé, sport, culture, vie du campus, accompagnement social, accueil des étudiant.es). Pas de projet d'investissement sur la thématique environnementale (projets portés par la DIMMO sur la question des déchets). Restriction sur les campus en fonction des travaux. Sur tous les campus, sont exclus les projets : - Entraînant des frais de fonctionnement récurrents ou d'entretien trop importants ; - Nécessitant l'acquisition de biens immobiliers (bâtiment, terrain nu) pour sa mise en œuvre ; - Se substituant aux devoirs de l'université concernant les conditions d'études (qualité d'accueil des personnes à mobilité réduite) ; - Contraires à la politique de développement durable de l'université ; - Relevant d'un projet d'études tels qu'un projet tutoré. Le vote est exclusivement numérique. Chaque étudiant.e ne peut voter que dans la limite de 30 000 € et de 10 projets maximum. Les étudiant.es sont sollicité.es par mail (de la phase projet au vote des projets éligibles). Le service de la vie étudiante intervient au niveau de l'accompagnement des étudiant.es sur les projets en suscitant le dépôt d'idées et de projets et dans la mise en œuvre du projet et son déploiement. Les associations agréées Lyon 2 ou les associations étudiantes représentatives de Lyon 2 peuvent déposer des projets.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 24 Vote 06.01 – Adoption	23			1

Modification de l'annexe 4 (année de césure) du règlement de scolarité 2020-2022	Pour	Contre	Abst	NPPAV
07.01 - Modification de l'annexe 4 (année de césure) du règlement de scolarité 2020-2022 Annexe votée au mois de septembre 2020. En attente d'un décret qui devrait être publié au mois d'août 2021. Les modifications de l'annexe 4 portent sur les changements suivants : - La possibilité d'effectuer un stage en césure annuelle - La procédure d'accord d'une césure repose sur une commission d'examen des césures qui se réunira trois fois par an pour statuer sur l'ensemble des dossiers afin de respecter l'égalité de traitement des demandes. Cette commission d'examen sera composée d'enseignant.es représentant les composantes (1 représentant.e des licences et 2 représentant.es des masters), un.e élu.e étudiant.e, un.e représentant.e du pôle stage et insertion du SCUIO-IP, un.e représentant.e du pôle scolarité générale et la VP Formation et Vie étudiante. À la suite de la commission, une liste des étudiant.es en césure pourra être envoyée aux responsables de formation, notamment en M1. Un appel à candidature sera lancé pour la composition de cette commission. Le.la responsable de la formation sera consulté.e lorsque le projet est en lien avec la formation (travail préalable du SCUIO-IP). Le nombre de demandes de césure est en constante augmentation, sauf cette année de crise sanitaire, où beaucoup de projets à l'étranger ne pouvaient se réaliser.				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 23 Vote 07.01 – Adoption	20		3	

Fait à Lyon, le 25.05.21

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

